



Mission régionale d'autorité environnementale
Région Hauts-de-France

Relevé de décisions de la séance du 28 juillet 2020

Président de la séance : Philippe GRATADOUR

Autres membres présents et délibérants :

- Christophe BACHOLLE
- Philippe DUCROCQ
- Hélène FOUCHER

Plans programmes : décisions prises dans le cadre du cas par cas

Liste des dossiers soumis à évaluation environnementale après délibération de la MRAe

- Modification du PLU de Crouy (02)

Liste des dossiers non soumis à évaluation environnementale après délibération de la MRAe

- Zonage d'assainissement de Vregny (02)
- Zonage d'assainissement de Chavigny (02)

Plans programmes : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

- PCAET du Grand Douaisis (59)
- PCAET de la Communauté urbaine d'Arras (62)

Projets : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

- Création d'une ZAC à Beauvais et Tillé (60)
- Aménagement d'un groupe scolaire au lieu dit « Ferme Cauliez » à Escaudain (59)
- Centrale photovoltaïque à Jeumont (59)

Autres dossiers soumis à délibération

Décision d'avis tacite

- Dans l'état des informations fournies dans la grille d'analyse renseignée par la DREAL, après en avoir délibéré, la MRAe a jugé qu'il n'était pas nécessaire de formuler un avis pour les projets de centrale photovoltaïque au sol à Amiens (62), de parc éolien d'Alemont (80) et de station d'épuration de Weylchem à Trosly Breuil (60), soumis à évaluation environnementale.

Désignation de coordonnateurs de la MRAe pour des dossiers non soumis à délibération collégiale

- Néant

Autres dossiers

- Néant

Le président de séance,



Philippe GRATADOUR